



BULLETIN D'INSCRIPTION

GRANDE FARFOUILLE D'ÉTÉ 05 JUILLET 2026

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Portable : Email :

RÉSERVATION :

Prix du mètre linéaire : **4€**

Les emplacements mesurent 3 mètres de profondeur maximum
Pour conserver votre véhicule réservation de minimum 5 mètres linéaires (ou pour un fourgon minimum 6 mètres linéaires).

 **Les mètres linéaires réservés doivent correspondre à la longueur du véhicule (et/ou remorque). Tout mètre rajouté le matin même sera facturé 6€ le mètre linéaire.**

• Sans véhicule :

- 1 ml = 4 € 2 ml = 8 € 3 ml = 12 € 4 ml = 16 €

• Avec possibilité de conserver un véhicule/remorque :

- 5 ml = 20 € 6 ml = 24 € 7 ml = 28 € 8 ml = 32 €
 9 ml = 36 € 10 ml = 40 € 11 ml = 44 € 12 ml = 48 €
 13 ml = 52 € 14 ml = 56 €

TOTAL..... €

Bulletin à renvoyer uniquement par courrier à l'organisateur à :

Amicale du Personnel Communal : Mairie Place de l'hôtel de ville 01400 Chatillon sur Chalaronne

Accompagné de :

- ▶ La photocopie recto/verso de la pièce d'identité,
- ▶ Du règlement intérieur signé et de l'attestation sur l'honneur de non-participation à plus de 2 farfouilles au cours de l'année 2026 (**au verso**) complétée et signée,
- ▶ Du paiement par espèce ou par chèque (à l'ordre de l'Amicale du Personnel Communal),

Rappel :

- ▶ Vente interdite de : fin de série, meubles neufs, copies d'ancien, d'animaux, de végétaux, de produits alimentaires, de confiseries, de boissons.
- ▶ Accès exposants par l'Avenue Raymond Sarbach,
- ▶ Tout emplacement réservé et non occupé à partir de 7h sera réattribué.

Une inscription n'est retenue que si elle est complète, datée et signée et parvenue au plus tard le samedi 27 juin 2026 accompagnée du paiement.



RÈGLEMENT



CHÂTILLON
sur
Chalaronne

GRANDE FARFOUILLE D'ÉTÉ 05 JUILLET 2026

Article 1 : Lieu, date, horaires

La Farfouille est organisée par l'Amicale du Personnel Communal, **le premier dimanche de Juillet sur la place du Champ de Foire et le parking de l'office du tourisme de 7h00 à 18h00**. L'installation débutera à 4h00 et le rangement à partir de 17h00, en dehors de ces heures aucun déballage n'est autorisé même bâché, tout contrevenant ne respectant pas ces directives sera immédiatement expulsé. L'entrée au public est gratuite pour l'année 2026. Une buvette sera proposée sur place. En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés ne seront pas rendus et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs. Toute personne se présentant sans réservation, sera prise en charge pour s'installer à partir de 7h00 s'il reste des places disponibles. Par mesure de sécurité, les exposants ne seront pas autorisés à quitter leur emplacement avant 17h00.

Article 2 : Objet

L'objet de cette farfouille est de permettre aux **particuliers** de vendre du **matériel d'occasion**. Est interdit, par tout exposant, la vente de fin de série, de meubles neufs, de copies d'ancien, de produits fait main, d'animaux, de végétaux, de produits alimentaires, de confiseries, de boissons. Les objets exposés à la vente restent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses et autres détériorations. Cette farfouille concerne des particuliers ne vendant que des objets personnels d'occasion, le matériel ne doit pas avoir été acquis en vue de la revente.

Article 3 : Admission, prix

Pour valider l'inscription, l'exposant devra remplir le bulletin d'inscription et fournir les éléments nécessaires à la tenue du registre, ainsi que le paiement du montant de la réservation. Les désistements des exposants ne seront pas remboursés.

Le prix du mètre linéaire est fixé à 4€.

Attention : tout mètre linéaire rajouté le matin même (en supplément de la réservation initiale) sera facturé 6€ le mètre linéaire.

Article 4 : Attribution des emplacements

Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée le matin de la Farfouille. Aucun passe-droit ne sera accordé. Les emplacements attribués ne peuvent pas être contestés, ni modifiés. Chacun devra veiller à ce que son aménagement ne dérange pas celui du voisin. Les places non occupées après 7h00 pourront être attribuées à d'autres exposants. L'absence d'un exposant ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Article 5 : Engagement des exposants

Chaque exposant s'engage à respecter les modalités du règlement :

- ▶ Assurer une présence continue tout au long de la manifestation. Les enfants ne devront pas rester seuls, la présence d'un adulte est obligatoire.
- ▶ Rendre son emplacement propre.
- ▶ Emporter avec lui ses invendus
- ▶ Ne pas effectuer plus de 2 ventes au déballage par an
- ▶ La revente d'objets achetés sur la farfouille est strictement interdite

Signature Obligatoire

Mis à jour le 27 avril 2026

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

J'atteste sur l'honneur n'avoir pas participé à deux manifestations de même nature pendant l'année 2026.

Nom, Prénom :

Adresse :

Signature Obligatoire

À, Le :